

FIG 2018

CONFERENCE DE LAURENT CARROUE : LA FRANCE DANS LA MONDIALISATION

I / LA FRANCE , UNE PUISSANCE MOYENNE DE RANG MONDIAL

Il s'agit ici de réfléchir à la notion de « **puissance** » (qui fait rappeler le l'objet d'un thème entier en Histoire en classe de terminale) .

Le concept d' « **hyperpuissance** » semble, dans le monde actuel , dépassé. On débat aujourd'hui sur l'**émergence de puissance mondiale** comme la Chine, tandis que de nombreuses puissances continentales (Inde, Brésil, Afrique du Sud) sont en difficulté.

Les enjeux résident davantage sur la montée en puissance de **puissances dites « régionales** », comme c'est le cas dans la région du Moyen-Orient avec l'Iran, la Turquie, l'Arabie saoudite.

Ces Etats sont en conflit pour dominer leurs aires régionales. Cette émergence de puissances régionales est quelque chose de nouveau, qui questionne la géopolitique.

On peut aussi s'interroger sur le statut de certains Etats qui revendiquent le statut de puissance, c'est notamment le cas d'Israël, un Etat autonome dont les facteurs de puissance sont fragiles, et dont la dépendance aux Etats-Unis est manifeste.

Nous sommes donc en présence d'une « **nouvelle architecture mondiale** » avec des puissances régionales qui affirment haut et fort leur autonomie politique.

La France est traditionnellement désignée comme « **puissance moyenne** ». Or ce terme mérite d'être débattu. Il pose en effet des problèmes conceptuels et on peine à le définir clairement .

En effet, les facteurs de puissance français sont à questionner:

1) Prenons l'exemple du complexe militaro-industriel qui, il est important de le souligner, est le fruit d'un compromis avec l'Allemagne dans la mesure où celle-ci a délibérément choisi de laisser ce secteur à la France.

- **L'armée française est « à bout de souffle** », même si les interventions militaires extérieures demeurent nombreuses (OPEX). Sur 300 000 militaires, 200 000 sont stationnés à l'étranger. Les forces sont éparpillées et souffrent d'importants problèmes logistiques et stratégiques , tandis que la relève des alliés européens se fait attendre (c'est l'éternelle question de la création d'une « armée européenne », sujet à nouveau débattu dans les rangs du parlement européen).

- enfin, il faut noter que le **matériel français est aujourd'hui obsolète** et pâtit de sous investissements chroniques dans **un contexte mondial de reprise de la course aux armements**. Là aussi, la concurrence allemande se fait sentir et les enjeux financiers et technologiques sont considérables.

La construction européenne apparaît ici comme un paradoxe.

Dans le contexte de la Guerre froide, la création de la CEE apparaît comme un « retour à l'Europe », et un recours nécessaire pour restructurer les équilibres internes au continent, fragilisés en outre par la décolonisation. Cette construction se fait sur une base supranationale, et est le fruit d'un compromis avec l'Allemagne. Mais, et c'est là tout le problème, le processus de construction européenne va rapidement heurter les nationalismes, notamment l'Etat Nation français structuré de longue date (à la différence d'autres Etats comme l'Italie ou l'Allemagne).

2) L'internationalisation des firmes françaises

A partir des années 1980, les stocks d'IDE français à l'étranger augmentent considérablement. Ils chutent après la crise des années 2000 (phase de « **démondialisation** ») mais représentent encore la moitié du PIB de la France (données de la CNUCED).

Les firmes françaises vont surtout en Europe, marché commun et intégration communautaire oblige, tandis que les Suds jouent un rôle marginal dans ces placements.

Dans le même temps, on assiste à **un important processus de concentration économique** autour de quelques secteurs : banque, assurance, secteur automobile (PSA, Renault, Dassault), grande distribution (groupe Carrefour).

Cette internationalisation, qui s'est d'abord réalisée à partir de la maîtrise du territoire national, a eu pour conséquence **le sacrifice du réseau de PME (petites et moyennes entreprises) et petits artisans**.

Le tissu industriel français souffre donc paradoxalement de cette internationalisation et l'appauvrissement du maillage industriel local et régional est considérable (contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne qui a su conserver un réseau de PME extrêmement dense et productif).

Ces très grands groupes de commerce et de négoce internationalisent aujourd'hui leurs achats via de puissantes centrales d'achat (avec pour corollaire l'essor marqué de l'activité logistique). La conséquence directe d'un tel fonctionnement est naturellement la **hausse graduelle du déficit commercial**.

En somme, cette internationalisation, gage traditionnel de puissance, s'est dans le cas français opérée au détriment de la base nationale. Il suffit de penser aux centres-

villes de la plupart des villes moyennes en France, qui ont été vidés de leurs petits et moyens commerces.

La question de l'articulation entre grands groupes internationaux et base nationale est aujourd'hui en débat . Le modèle suivi jusqu'alors a été celui d'un « capitalisme à la française » , né dans les années 1920, de type colonial et marqué par une forte intervention publique dans le domaine de l'armement, des transports, du nucléaire.

Ce modèle semble à présent dépassé.

3) La question de "l'attractivité française".

Celle ci fait également débat même si les marqueurs de l'attractivité sont réels .

Le territoire français attire les capitaux étrangers (1,8 millions d'emplois sont liés à l'activité de firmes étrangères) : ceux-ci représentent 34 % du PIB national (avec la présence de nombreuses firmes américaines, européennes, et de plus en plus chinoises).

La question de la protection de la base nationale face aux rachats d'entreprises par des firmes étrangères représente un nouvel enjeu pour la France.

Dans le contexte actuel marqué par une certaine forme de « démondialisation », certains Etats élaborent des cadres juridiques pour interdire l'achat de leurs « fleurons technologiques » . Certains grands groupes français ont en effet fait l'objet d'OPA venues de groupes étrangers : pensons à Arcelor racheté pour le groupe indien Mittal, GDF Suez sauvé par un consortium chinois, PSA par Dongfeng....

Ces pénétration des capitaux étrangers ont une traduction territoriale, puisque les investissements se situent principalement dans la France du Nord et du Nord-Est (les IDE se dirigent en effets vers les régions suivantes : Bassin parisien, Nord pas de Calais, grand Est, région Rhône-Alpes) , ce qui a pour conséquence de **renforcer les inégalités territoriales déjà présentes**.

Il s'agit donc de réfléchir aux conséquences positives (ou négatives) de l'internationalisation des firmes françaises . Celle ci affaiblit une base nationale déjà bien mise à mal par la concurrence mondiale. Cette question est hautement politique.

4) La France des inégalités : à qui profite la mondialisation ?

On se retrouve aujourd'hui face à des inégalités similaires à celle qu'on pouvait observer à la fin du XIX^os . Ainsi, 10% de la population la plus riche détient 50% des richesses nationales , des niveaux d'inégalité de type « Ancien Régime » !

Jamais la concentration des richesses n'a été aussi marquée : 1% des plus riches détiennent 16% du patrimoine national. Ces inégalités exacerbent les tensions, et explique la montée de partis populistes/extrémistes. Dans un contexte de fin des grandes idéologiques, les populations les plus fragiles trouvent refuge dans l'islam radical .

Ces inégalités, qui représentent un enjeu civilisationnel, marginalisent une partie de la société.

Toutefois, et c'est là une spécificité française, la système de redistribution sur le modèle de l'**Etat providence** permet « d'amortir le choc » : 2% des foyers les plus aisés paient 40% des impôts , 10 % de ce mêmes foyers contribuent à hauteur de 70% des recettes des impôts sur le revenu. Mais il reste tout de même 9 millions de « pauvres »...

Les travaux de L. DAVEZIES (**La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses**, Seuil, 2008) prennent ici tout leur sens. On se retrouve dès lors face à deux types de territoires:

- ceux qui produisent de la richesse et qui la redistribuent aux autres.
- Ceux qui de ce fait vivent du revenu de ces transferts.

Il va de soi que ce modèle n'est, à terme, pas viable.

II. ADAPTATION, CRISE ET FRACTURES.

La question de la dette est fondamentale : celle-ci s'élève à 2,2 milliards d'euros, soit 100% du PIB. Le modèle de l'Etat providence est dans ce contexte remis en cause car il coût cher : les prestations sociales représentent à elles seules 20% du PIB. Cette question lancinante autour du « modèle social » est l'enjeu de vives rivalités politiques.

A cela s'ajoute l'**extrême centralisation parisienne**, que 30 années de politique d'aménagement du territoire n'ont su résoudre. Paris concentre encore 80 % des sièges sociaux et produit 1/4 de la richesse nationale. Toutefois, notons que l'emploi progresse dans la France dite « autonome », c'est à dire qui échappe à l'attractivité de Paris. Il n'en demeure pas moins que ce rapport « Paris/provinces » est une question géographique et s'articule autour de choix stratégiques dont les enjeux sont essentiels.

Elsa Imbert (Lycée français international Louis Massignon de Casablanca).